

**C.A.P. SECTEUR A -  
SECONDAIRE - SOINS PERSONNELS  
SANITAIRE ET SOCIAL - ARTS APPLIQUES**

**SUJET**

**EPREUVE : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

**DUREE : 1 heure**

**COEFFICIENT : 1**



Le présent sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6  
Répondre sur les feuilles du sujet  
Toutes les pages sont à rendre avec la copie



Toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables et alphanumériques sont autorisées à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimantes.

Surface de base maximum admise : 21cm x 15cm.



I - Sébastien RIOUX est embauché dans une entreprise de produits chimiques.

C'est son premier jour de travail. Il lit le règlement intérieur de l'entreprise. (document n°1)

1 - Répondez aux questions : (voir document n°1)

1.1 - Donnez le nom de l'entreprise où Sébastien travaille.

-

1.2 - Le règlement intérieur est-il obligatoire dans toutes les entreprises ? Justifiez.

-

-

1.3 - A quelle date le règlement intérieur est-il applicable ?

-

1.4 - Donnez les noms des organismes qui doivent être consultés avant la mise en place du règlement intérieur.

-

-

1.5 - Relevez les consignes de sécurité que Sébastien doit respecter.

II - Comme tous les salariés de l'entreprise, Sébastien passe le 15 mars 1998, un examen radiologique des poumons.

2 - Complétez le schéma de l'appareil respiratoire (voir document n°2)

2.1 - Tableau donnant la composition de l'air.

A l'entrée des voies respiratoires	A la sortie des voies respiratoires
<ul style="list-style-type: none"><li>• dioxygène ou O<sub>2</sub> ..... 21 %</li><li>• dioxyde de carbone ou CO<sub>2</sub> traces</li><li>• azote ..... 79 %</li><li>• vapeur d'eau variable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>dioxygène ..... 13 %</li><li>dioxyde de carbone ..... 5 %</li><li>azote ..... 79 %</li><li>vapeur d'eau ..... 3 %</li></ul>

2.2 - Citez le gaz dont le pourcentage augmente.

-

2.3 - Citez le gaz dont le pourcentage diminue.

-

2.4 - Complétez la phrase ci-dessous :

Au niveau des poumons, le sang abandonne le .....  
..... et se charge (s'enrichit) en .....  
.....

III - Sébastien RIOUX loue un appartement au 1er étage - 20 rue des Genêts à VALLON 08400.

Téléphone 03.24.10.20.30.

Lors du nettoyage du siphon de sa baignoire, il a mal revissé le tuyau d'évacuation. De l'eau s'est infiltrée par le plancher chez sa voisine, locataire du rez de chaussée, endommageant la peinture du plafond et les papiers peints de sa salle de séjour.

Le 20 mars 1998, sa voisine Madame DOLLE fait constater les dégâts à Monsieur RIOUX.

3 - Complétez le constat amiable dégâts des eaux, partie B destinée à Sébastien. (Voir document n°3).

IV - Dans sa boîte aux lettres, Sébastien trouve une notice adressée par le syndic de l'immeuble.

"Pour vivre en bon voisinage"

Tout habitant de l'immeuble a le droit de vivre en paix dans son appartement.

4 - Enumérez au minimum 4 précautions simples que Sébastien prendra pour éviter de faire du bruit dans son appartement.

- 
- 
- 
- 
-

Document n°1

## I. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Art. L. 122-33.

L'établissement d'un règlement intérieur est obligatoire dans les entreprises [...] où sont employés habituellement au moins vingt salariés.

### Règlement intérieur de l'entreprise Normen (extraits)

Art. 1.

Ce présent règlement intérieur précise les dispositions de la législation du travail et les prescriptions relatives à la discipline générale que tous les salariés de l'entreprise Normen devront respecter.

Art. 5.

Le personnel est tenu de se soumettre aux différents examens médicaux périodiques ainsi qu'aux examens complémentaires demandés soit par la Sécurité sociale, soit par la Direction.

Art. 6.

Le personnel est tenu d'observer les mesures d'hygiène et de sécurité prévues par la médecine du Travail. Les lunettes, chaussures, les équipements spéciaux de sécurité doivent être obligatoirement portés. Toute infraction sera considérée comme une faute grave.

Art. 7.

Le personnel devra respecter les instructions sur les ascenseurs et monte-charges. Il est interdit pour le personnel d'utiliser les appareils exclusivement destinés au transport des objets.

Art. 8.

Les consignes d'incendie devront être scrupuleusement respectées. Le personnel devra lors des exercices périodiques d'alerte utiliser les itinéraires de sortie et les issues de secours préconisés.

[...]

Art. 15.

Les fautes sont classées en fautes légères, graves ou lourdes selon la nature, la répétition, la récurrence ou le cumul des infractions. En cas de faute grave ou lourde, le salarié sera mis à pied sans indemnité de préavis ni indemnité de licenciement.

Art. 16.

En cas d'infraction au présent règlement, à la discipline générale et aux dispositions du contrat de travail, la Direction peut prendre les mesures suivantes :

- avertissement verbal,
- blâme écrit par lettre recommandée,
- mise à pied,
- rétrogradation,
- licenciement.

[...]

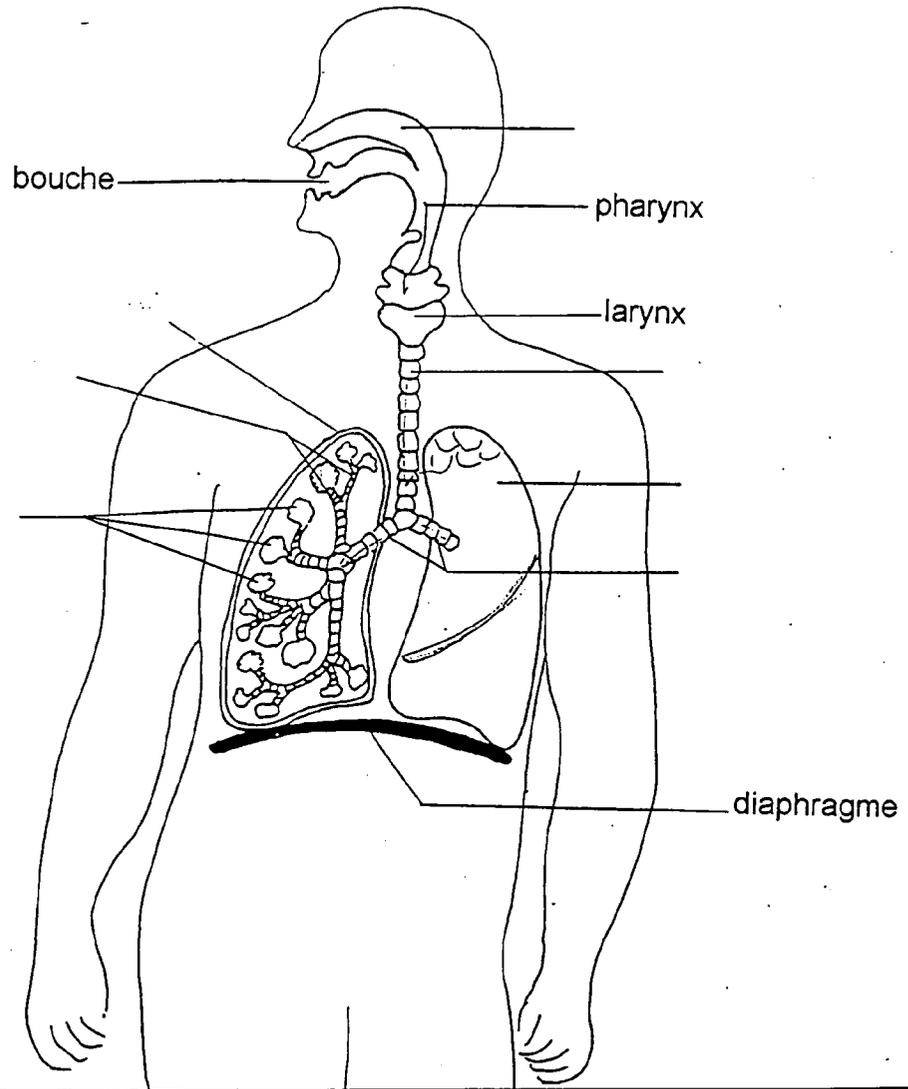
Le présent règlement intérieur, après avis du comité d'entreprise et du C.H.S.C.T., est applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 1998

La Direction.

Tiré de : Législation du travail - Hachette

Document n°2

### SCHEMA DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE



Complétez le schéma à l'aide des mots :

trachée, poumon gauche, fosses nasales, bronches,  
alvéoles pulmonaires, la plèvre, bronchioles.

Monsieur RIOUX SEBASTIEN EST ASSURE A :

- Nom de la société d'assurances UFA
- Agent : Monsieur PIERRE  
22 rue du Moulin  
51100 REIMS  
Téléphone : 03.26.24.20.10
- Contrat n°42-40 A qui couvre les  
risques dégâts des eaux.

- Le gérant de l'immeuble est Monsieur ROY  
15 rue des Fleurs  
51600 BELLEVILLE

Document n°3

**CONSTAT AMIABLE DÉGATS DES EAUX**

Valant déclaration pour le sinistre survenu le : *20 mars 1998*

A ADRESSER DANS LES CINQ JOURS A VOTRE ASSUREUR

**B - OCCUPANT DANS LES LOCAUX DUQUEL  
L'ÉCOULEMENT A PRIS NAISSANCE**

- NOM, Prénoms : \_\_\_\_\_

- Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Bât. : \_\_\_\_\_ Esc. : \_\_\_\_\_ Étage : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

- Êtes-vous :  
Locataire { dans un immeuble locatif \_\_\_\_\_   
                  } dans un immeuble en copropriété \_\_\_\_\_   
Copropriétaire  Propriétaire \_\_\_\_\_

- Nom et adresse du Syndic ou du Gérant de l'immeuble : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- Êtes-vous assuré à titre personnel contre le Dégât des Eaux ?  
non  oui  Si oui, nom de votre Société d'Assurances : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° du contrat : \_\_\_\_\_

- Nom et adresse de l'agent ou du courtier - Tél. : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_